Direction des Jurys de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

CONSIGNES D'EXAMEN

Cycle	2023-2024/2
Titre	CE2D Professionnel
Matière	Mathématiques

I. Informations générales

••• Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Mathématiques

Volume horaire : 2h

Ces consignes annulent toutes les précédentes.

••• Programme(s)

Le numéro du programme : 480/2017/240

https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/480-2017-240.pdf

Mathématiques de base (2h/ semaine)		
MB22 UAA1	**Tableaux, graphiques, formules**	**pages 76 à 83**
MB22 UAA2	**Géométrie**	**pages 84 à 92**
MB22 UAA3	**Statistique**	**pages 93 à 98**

L'épreuve couvre la matière de deux années qui ont chacune leur importance ! Mais Il va de soi qu'il est impossible d'évaluer tous les points du programme en profondeur dans une épreuve de maximum 3 h.

II. Organisation de l'examen

••• Titre visé et type d'enseignement

Certificat d'enseignement secondaire du 2e degré de l'enseignement secondaire professionnel (CE2D P).

••• Modalités de passation

Un examen écrit

Nombre d'heures : 3 heures maximum

••• Matériel

Matériel autorisé : matériel de base d'écriture, calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre, rapporteur et compas.

Matériel refusé : tout type d'objet connectable (téléphone, montre,…), feuilles de brouillon personnelles et notes, correcteur (tipp-ex,…), correcteur orthographique, dictionnaire, calculatrice graphique, calculatrice programmable.

Exemples de calculatrices autorisées : Texas Instruments TI 30XB, Casio FX-92B, Casio Fx-220

Les candidats veilleront à posséder le matériel requis lors de l'épreuve car aucun prêt de matériel ne sera accordé. L'échange de matériel durant l'épreuve, étant considéré comme une interaction avec autrui, sera sanctionné. De même, en cas d'oubli, aucun matériel ne pourra être apporté en cours d'épreuve aux candidats par une tierce personne.

Consignes d'examen

Merci de lire attentivement les consignes spécifiques ci-dessous et de les respecter scrupuleusement.

- Citer signifie donner une réponse brève (un mot, un terme, une notion) qui ne sera ni expliquée, ni justifiée.
- Justifier une réponse signifie soit :
  - indiquer par une phrase le raisonnement, la définition, etc.
  - détailler, par une (des) formule(s) ou par un (des) calcul(s).
- Attention une réponse numérique non justifiée ne donnera pas lieu à des points si une justification est demandée.

Dispense

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.